



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2019

Conformément au Code municipal du Québec, le rôle général de perception des taxes 2019 de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac est complété et déposé à mon bureau le 24 janvier 2019 et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Ivry-sur-le-Lac le 24 janvier 2019,

Josiane Alarie,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière